



# CANNABIS YUKON

## Rapport annuel

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

ISSN 2562-7643 (imprimé)

ISSN 2562-7651 (en ligne)

Photos : Archbould Photography



# Table des matières

## Introduction

Message du ministre .....	2
Lettre d'accompagnement .....	3

Ligne du temps .....	4
----------------------	---

Vision, mission et valeurs .....	5
----------------------------------	---

Rapports annuels.....	6
-----------------------	---

Présentation de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis.....	7
---	---

## Structure organisationnelle

Services généraux .....	8
-------------------------	---

## Opérations

Achats et logistique.....	9
Ventes et distribution.....	9
Entrepôt.....	9
Santé et sécurité.....	9

Services de réglementation .....	9
----------------------------------	---

Tour d'horizon des activités.....	10
Charges d'exploitation.....	11

Réduction du marché illégal .....	12
-----------------------------------	----

## Responsabilité sociale

Initiatives pour une consommation responsable en 2019-2020 .....	13
Initiatives santé.....	14
Rapport du ministère de la Santé et des Affaires sociales .....	14
Examen quinquennal.....	14

Perspectives d'avenir .....	15
-----------------------------	----

Rapport du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon sur le cannabis.....	16
---	----

États financiers.....	25
-----------------------	----

# Message du ministre



**John Streicker**  
Ministre responsable de la  
Société des alcools du Yukon

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2019-2020 de la Société des alcools du Yukon sur le cannabis. Notre territoire continue de s'illustrer dans le commerce du cannabis et l'affaiblissement du marché illégal. L'an dernier, nous avons fait de grands pas dans nos démarches de légalisation. La première licence de vente de cannabis a été accordée à un détaillant privé en avril 2019, le point de vente Cannabis Yukon a fermé ses portes et les produits de cannabis comestibles, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique ont été légalisés en octobre. J'aimerais d'ailleurs remercier le personnel de la Société des alcools du Yukon et de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis pour l'ardeur dont il a fait preuve dans la préparation et la mise en œuvre de ces changements.

Nos dispositions législatives visent principalement à supplanter le commerce illégal de cannabis et à protéger la santé et la sécurité de la population, et plus particulièrement des jeunes. Grâce à la loi qui réglemente le cannabis, nous avons déterminé le mode de distribution et de vente du cannabis au Yukon et prévu des règles, entre autres, sur l'âge, la possession et la culture pour consommation personnelle. La législation yukonnaise prévoit des systèmes et des mécanismes destinés à assurer la légalité de l'accès à ces produits et à offrir des débouchés au secteur privé. En ouvrant le magasin de vente au détail temporaire Cannabis Yukon et le site d'achat en ligne CannabisYukon.org, la Société a fait en sorte que les consommateurs de l'ensemble du territoire ont pu se procurer du cannabis non médical dès le 17 octobre 2018. Elle a ainsi pu mettre en vente des produits légaux pendant qu'elle parachevait la réglementation et définissait le fonctionnement de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis. Six mois plus tard, le premier commerce de détail privé ouvrait ses portes.

En octobre 2019, un an après son ouverture, le point de vente physique Cannabis Yukon fermait, laissant le champ libre au marché privé. Depuis, un autre détaillant du secteur privé a investi ce créneau. À ce sujet, je tiens à remercier le personnel de Cannabis Yukon d'avoir aidé les Yukonnais et les Yukonaises à se familiariser avec l'achat de cannabis et à faire des choix éclairés en toute légalité. La Société, de concert avec les ministères partenaires, reste à pied d'œuvre pour renseigner les Yukonnais sur la consommation de cannabis socialement responsable et sur ses effets sur la santé.

Elle continuera d'agir avec efficacité et de répondre aux besoins dans son rôle de distributeur en gros, de détaillant en ligne et d'autorité de réglementation tandis que le secteur privé reprend les rênes du commerce de détail. Elle unira ses efforts à ceux des détaillants pour faire en sorte que la vente de cannabis se fasse en toute légalité, que le marché illégal soit de plus en plus réduit et que les consommateurs aient accès à une grande variété de produits de cannabis.

Nous nous attendons à ce que l'année 2020-2021 soit bien remplie!

*Le ministre responsable de la Société des alcools du Yukon,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Streicker', with a long horizontal flourish extending to the right.

**John Streicker**

# Lettre d'accompagnement

En 2019-2020, la Société des alcools du Yukon a mis les bouchées doubles afin de stimuler le développement du marché légal de cannabis non médical au Yukon.

La loi territoriale sur le cannabis établit un modèle hybride pour la vente des produits cannabiques; la Société assure la distribution et la vente en ligne, et elle veille au bon fonctionnement du commerce de détail privé en faisant respecter la réglementation en la matière. La Régie de délivrance de licences pour le cannabis, quant à elle, est chargée d'examiner et d'approuver les demandes de licence des détaillants qui aspirent à s'implanter sur le marché.

En concertation avec ses partenaires, la Société gère la vente et la consommation légales et en toute sécurité du cannabis de manière à protéger les jeunes et à supplanter le marché illégal. En vue de réduire les méfaits associés au cannabis, la Société appuie en outre diverses initiatives de responsabilité sociale exécutées par des ministères du gouvernement du Yukon, Santé Canada et certains organismes à but non lucratif.

L'an dernier, la Société a achevé la transition vers son nouveau rôle de distributeur en gros, de détaillant en ligne et d'autorité de réglementation, et s'emploie maintenant à soutenir les nouveaux titulaires de licence. La Société et la Régie, en étroite collaboration avec cinq nouveaux détaillants privés, ont traité les douze demandes de licence reçues. Par ailleurs, la Société a conclu une entente avec un autre producteur autorisé en vue de diversifier son offre de produits, notamment de produits de cannabis comestibles, de cannabis à usage topique et d'extraits de cannabis récemment légalisés, et elle veillera à élargir encore sa gamme de produits à mesure que l'offre et la demande se préciseront. Nous continuons d'étudier, conjointement avec les titulaires de licence, les modifications et les adaptations possibles aux façons de faire de la Société au vu de l'évolution de ce marché.

Nous tenons à souligner ici le dévouement et les efforts de l'équipe de la Société des alcools du Yukon, de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis et du ministre.



**Paul McConnell**  
Président de la Société des alcools du Yukon



**David Sloan**  
Président de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis



**Paul McConnell**  
Président de la Société  
des alcools du Yukon



**David Sloan**  
Président de la Régie de  
délivrance de licences  
pour le cannabis



**Février 2020**

Ouverture du magasin Herbary à Whitehorse



**Décembre 2019**

Mise en vente des produits de la deuxième vague



**Décembre 2019**

Ouverture du magasin Pot Hole à Carmacks



**17 octobre 2019**

Légalisation des produits de la deuxième vague



**17 octobre 2019**

Fermeture du point de vente Cannabis Yukon



**Septembre 2019**

Ouverture du magasin Fire and Flower



**Août 2019**

Ouverture du magasin Dawson City Cannabis à Dawson



**Avril 2019**

Ouverture du magasin Triple J's Canna Space à Whitehorse

# Vision, mission et valeurs

## Vision

Par notre attachement aux principes d'excellence du service, de viabilité des pratiques commerciales et de responsabilité sociale, nous favorisons le développement économique et la résilience des collectivités du Yukon.

## Mission

Offrir une grande variété de produits à notre clientèle tout en favorisant la vente et la consommation de cannabis en toute sécurité et de façon légale et socialement responsable.

## Valeurs

### Excellence

Nous n'agissons pas sans raison valable et nous menons nos activités de façon financièrement et socialement responsable.

### Innovation

Nous recherchons l'amélioration en toutes circonstances, nous nous donnons les moyens de changer les choses et nous obtenons ainsi des résultats probants.

### Intégrité

Nous sommes fiers de nos actions, nous en assumons la responsabilité et nous honorons nos engagements.

### Respect

Nous valorisons la sécurité et l'inclusion. Notre culture organisationnelle se veut positive, et c'est sur elle que repose tout notre succès.



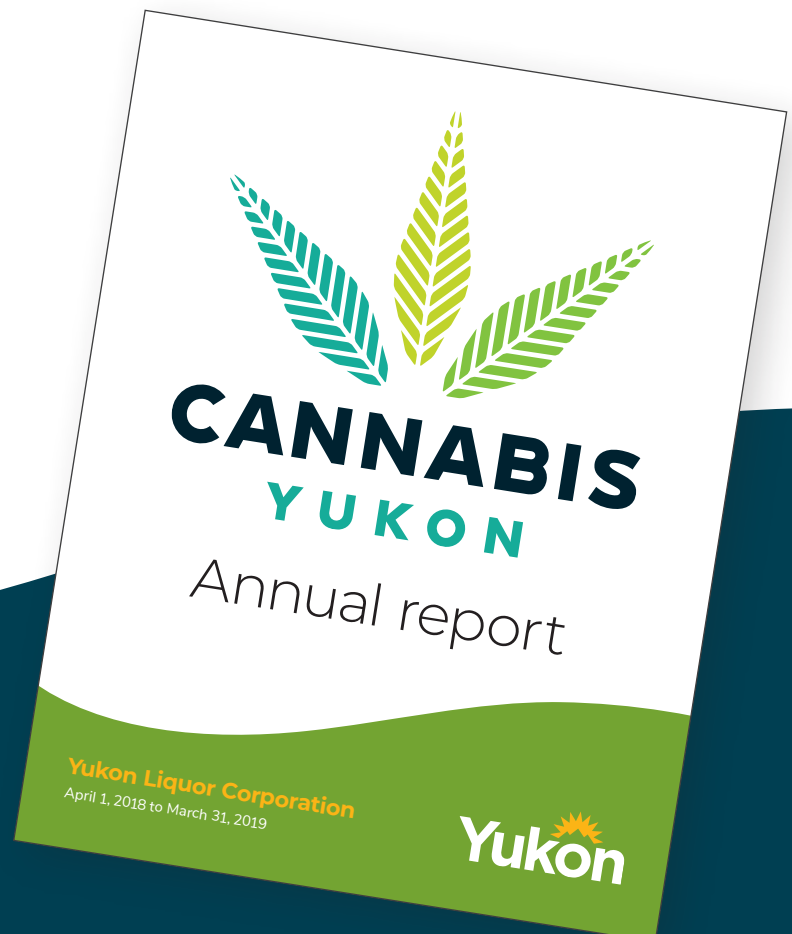
# Rapports annuels

La *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis* exige que la Société produise des rapports annuels.

Ainsi, la Société est tenue de présenter au ministre un rapport faisant état des éléments suivants.

- ▶ La nature et la valeur des activités que la Société a réalisées au cours de l'année.
- ▶ L'état de son actif et de son passif, y compris ses gains et ses pertes, à l'appui de ses résultats d'exploitation.
- ▶ Les mesures qu'elle a prises pour éviter que du cannabis se retrouve sur le marché illégal.
- ▶ Les mesures qu'elle a prises pour promouvoir la consommation responsable de cannabis sans promouvoir la consommation en soi.
- ▶ Les mesures qu'elle a prises pour sensibiliser le public aux risques de la consommation de cannabis pour la santé.
- ▶ De l'information sur les lois relatives au cannabis au Yukon.

Le présent rapport annuel sera déposé à la prochaine séance de l'Assemblée législative.





# Présentation de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis

Les premiers membres de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis ont été nommés le 16 janvier 2019. La Régie, un organisme quasi judiciaire indépendant de la Société des alcools du Yukon, est habilitée à prendre ses propres décisions.

C'est elle qui approuve les demandes de licence pour le cannabis, qui en détermine les conditions et qui tient les audiences en la matière aux termes de la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*. Les membres de la Régie se réunissent une fois par mois, ou plus souvent au besoin. Le président responsable de la Société des alcools du Yukon fournit à la Régie des renseignements sur les demandes de licence de vente au détail de cannabis.



**David Sloan**  
Président



**Mieke Leonard**  
Vice-présidente

Pour en savoir plus sur les membres de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis, visitez le [yukon.ca/fr/votre-gouvernement/conseils-et-comites/regie-de-delivrance-de-licences-pour-le-cannabis](https://yukon.ca/fr/votre-gouvernement/conseils-et-comites/regie-de-delivrance-de-licences-pour-le-cannabis).



**Shari Borgford**  
Membre



**John Farynowski**  
Membre



**James Lindsay**  
Membre

# Structure organisationnelle

La Société des alcools du Yukon est chargée de l'achat, de la distribution et de la vente responsable de produits de cannabis au Yukon. En 2019, la Société a fermé le point de vente physique Cannabis Yukon pour laisser le champ libre aux commerces de détail privés. Cannabis Yukon continue toutefois de répondre aux besoins de la population par l'intermédiaire de son site d'achat en ligne. Les différentes directions de la Société – soit les Services généraux, les Opérations et les Services de réglementation – s'emploient à mettre fin au marché illégal du cannabis en offrant aux Yukonnais un accès direct à des produits de cannabis non médical ainsi que l'information dont ils ont besoin pour en consommer, si tel est leur choix, de façon responsable.

## Services généraux

Les Services généraux définissent l'orientation stratégique de la Société et aide les Opérations à réaliser les objectifs stratégiques établis et à gérer les services au public. Le bureau du président rend compte des activités de la Société au ministre responsable et à son cabinet.

Il incombe au président d'appliquer la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, de gérer les activités quotidiennes de la Société conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux plans d'activités du gouvernement et de coordonner les travaux avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Yukon.

Les Ressources humaines, quant à elles, sont chargées de la gestion des talents, de la rémunération et des avantages sociaux, de la formation et du perfectionnement, de la planification de la relève, des relations de travail et de la diversité au travail. Elles s'emploient à instaurer une culture organisationnelle positive et contribuent au développement des employés de la Société.

L'équipe de gestion des finances et de l'information prépare les budgets et les rapports financiers, gère la comptabilité, la trésorerie et les documents. C'est également elle qui conçoit les systèmes et les mesures de contrôle et les évalue. Elle agit comme point de contact principal pour ce qui est des vérifications annuelles du Bureau du vérificateur général du Canada et est chargée de la gestion des risques.

L'équipe de Responsabilisation sociale, politiques et planification, pour sa part, est chargée de la planification stratégique et fournit des services de soutien législatif et stratégique à la Société. Elle gère les communications, le contenu Web et les chaînes numériques, et appuie des initiatives de responsabilité sociale en partenariat avec le milieu des affaires et le milieu communautaire.

# Opérations

La Direction des opérations gère les services au public.

## Achats et logistique

Elle est chargée de l'achat, de l'établissement des prix et de la chaîne d'approvisionnement interne.

## Ventes et distribution

Elle s'occupe des commandes de détail sur le site d'achat en ligne Cannabis Yukon et offre des services de commande en gros aux détaillants du secteur privé.

## Entrepôt

Elle gère tout ce qui touche à l'entrepôt central. Elle traite les envois des producteurs autorisés et prépare les commandes pour le site d'achat en ligne Cannabis Yukon. Elle assure en outre l'expédition des commandes de gros aux détaillants autorisés dans tout le Yukon.

## Santé et sécurité

En collaboration avec le comité de santé et sécurité et l'équipe de planification d'urgence, elle veille à ce que la Société dispose des mécanismes, des procédures et des outils adéquats pour assurer efficacement la protection des employés, de la clientèle et des produits.

# Services de réglementation

Les Services de réglementation sont chargés de la formation des titulaires de licence ainsi que de l'inspection et du contrôle des futurs détaillants du secteur privé. Ils s'assurent que les demandes de licence soient complètes avant de les soumettre à l'examen de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis, ils s'occupent de tout ce qui touche à la délivrance des licences et veillent à faire respecter la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, la *Loi sur les boissons alcoolisées* et leurs règlements d'application.



# Tour d'horizon des activités

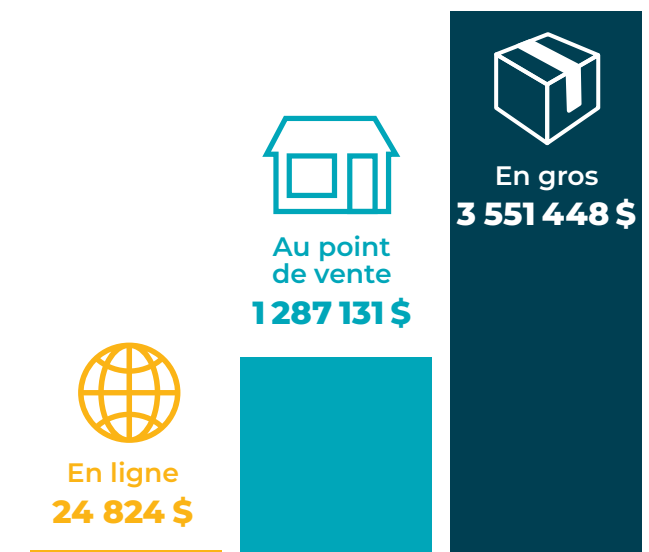
Depuis le 17 octobre 2018, date à laquelle la vente de cannabis non médical a été légalisée, la Société des alcools du Yukon se charge des activités suivantes :

- ▶ gestion de la chaîne d'approvisionnement du cannabis, du producteur jusqu'au détaillant;
- ▶ établissement et mise en place de politiques de santé publique pour protéger les jeunes contre la consommation de cannabis et supplanter le marché illégal;
- ▶ production et diffusion de matériel et de messages de sensibilisation pour promouvoir la consommation responsable;
- ▶ gestion et amélioration de la plateforme de vente en ligne pour que toutes les collectivités du Yukon aient accès à du cannabis et à de l'information pertinente sur la consommation responsable;
- ▶ collaboration avec les collectivités, les gouvernements des Premières nations, les intervenants locaux et le public sur les questions de licence pour le cannabis.

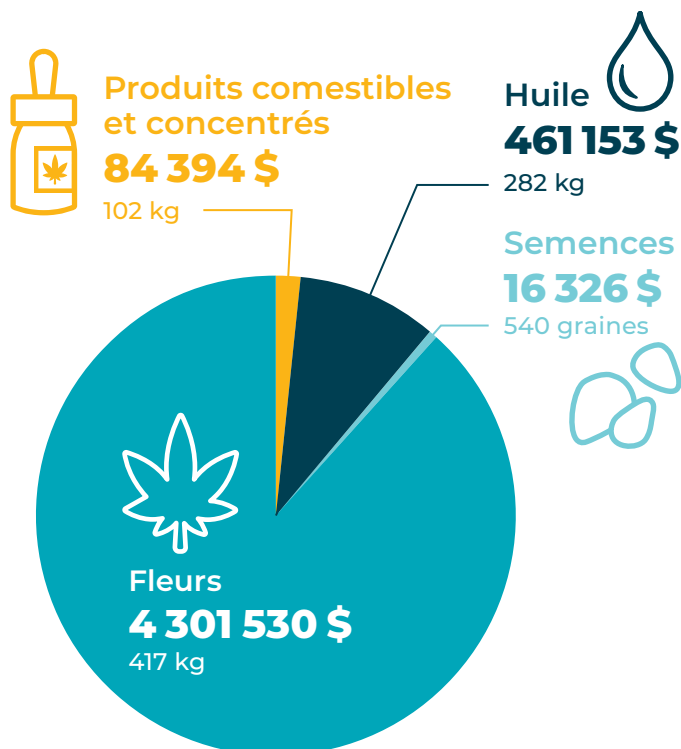
Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Société des alcools du Yukon a conclu un marché avec un nouveau producteur autorisé, portant ainsi à neuf le nombre total de producteurs autorisés. Grâce à ce portefeuille diversifié, la Société a pu maintenir des stocks de cannabis toute l'année. Elle a en outre été l'une des premières au Canada à offrir des produits de cannabis comestibles.

Dans la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, la Société a acheté pour 3,7 millions de dollars de produits cannabiques. Au terme de l'exercice 2019-2020, elle proposait des fleurs entières, des fleurs broyées, du cannabis préroulé, des huiles, des capsules, des semences, des chocolats, des menthes ainsi que des vapoteuses et des cartouches.

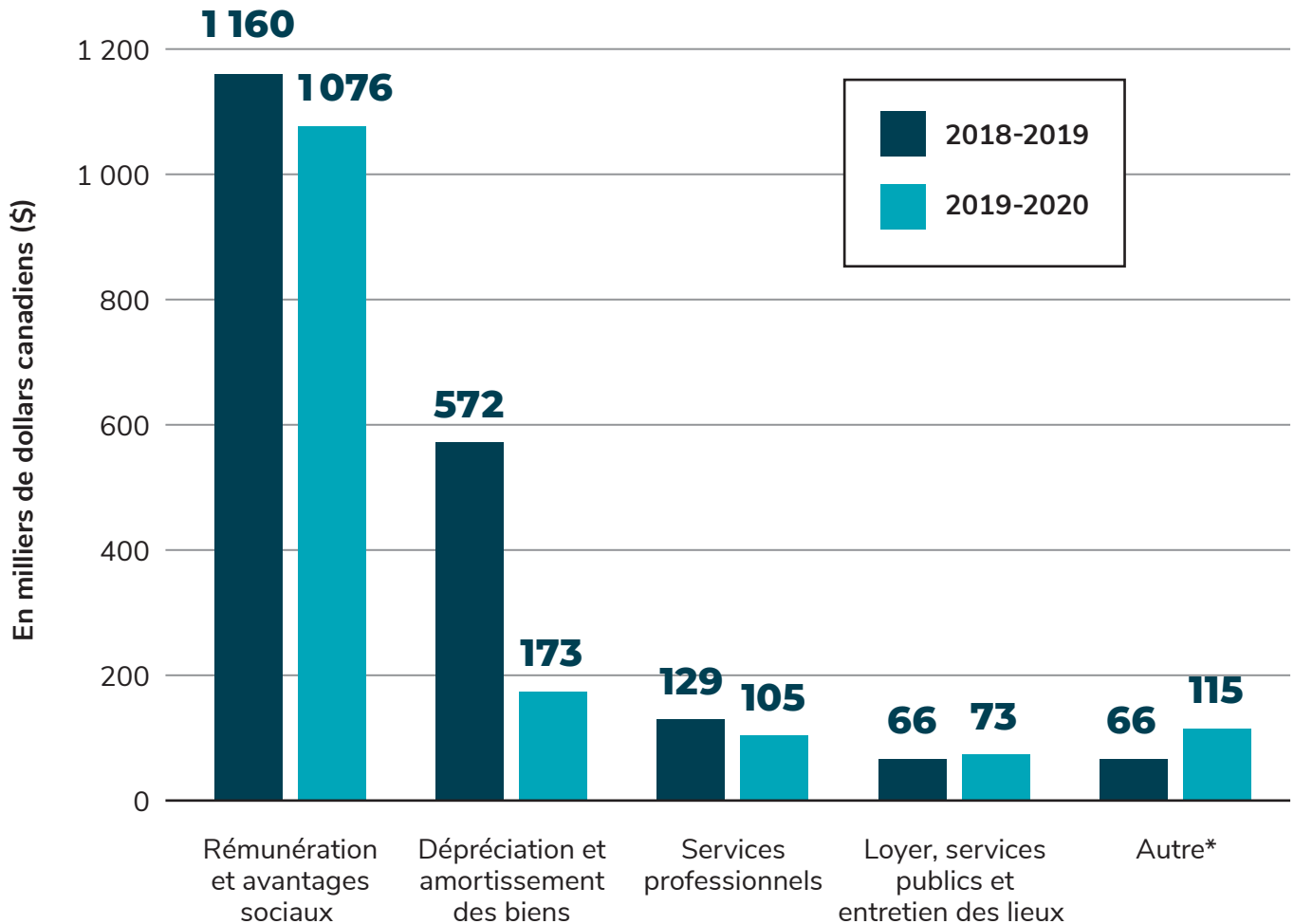
## Total des ventes avant TPS 4 863 403 \$



## Ventes par catégorie



# Charges d'exploitation



\*Frais de déplacement et de communication, frais bancaires, fournitures de bureau, honoraires des membres de la Régie, plateforme en ligne.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la Société des alcools du Yukon a changé de modèle. Alors qu'elle exploitait auparavant un point de vente physique, elle a maintenant pris la tête d'un réseau de détaillants toujours plus nombreux et s'occupe désormais des ventes en ligne.

# Réduction du marché illégal

## La Société des alcools du Yukon combat le marché illégal de plusieurs façons.

Depuis l'ouverture du premier commerce de détail privé en avril 2019, huit licences ont été accordées et quatre autres détaillants ont ouvert leurs portes. Les Yukonnais et Yukonnoises n'ont maintenant pas à chercher plus loin pour se procurer sans risque et en toute légalité du cannabis ainsi qu'une vaste gamme de produits à divers prix. La population sait que les produits dont la vente est légale portent une estampille les rendant facilement reconnaissables.

Pour garantir la sûreté de l'entreposage et du transport du cannabis, la Société dispose d'installations sécurisées, de caméras de surveillance et de procédures de manutention contrôlées.

Tous les employés des commerces de détail et de l'entrepôt ont fait l'objet d'une vérification de casier judiciaire. Les employés des détaillants sont tenus de suivre une formation, où l'on insiste tout particulièrement sur l'importance de ne rien vendre à un mineur ou à une personne sous l'influence de l'alcool ou de la drogue. Par ailleurs, des mesures de contrôle sont en place pour chaque mode de vente et de livraison (commerce de détail, achat en ligne et Postes Canada). Les détaillants autorisés doivent se conformer aux exigences de la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, de la loi fédérale sur le cannabis et de leurs règlements respectifs en ce qui concerne les mesures de sécurité entourant le cannabis.

Comme l'exige la politique fédérale de suivi de l'ensemencement jusqu'à la vente, la Société des alcools du Yukon rend régulièrement compte à Santé Canada de ses ventes et de ses stocks.

Pour obtenir une licence de vente au détail de cannabis, il faut d'abord passer par une vérification du casier judiciaire, présenter des plans pour la formation BARS-Cannabis des employés,

la gestion d'inventaire et le transport sécurisé du cannabis fourni par la Société, puis fournir des renseignements détaillés sur les systèmes de sécurité et de vidéosurveillance employés. Les membres de la Régie de délivrance de licences pour le cannabis examinent scrupuleusement les demandes qui leur sont adressées. La Régie peut en outre imposer toutes conditions supplémentaires qu'elle juge bon d'associer à une licence.

En 2019-2020, les inspecteurs ont réalisé huit inspections pour vérifier la conformité des installations et des pratiques des titulaires de licence. La Régie n'a eu à imposer aucune amende ni suspension de licence pendant cette période.





# Responsabilité sociale

Au cours de l'année, la Société des alcools du Yukon a mis en œuvre plusieurs campagnes pour inciter le public à faire une consommation responsable du cannabis et pour le sensibiliser aux risques que celui-ci présente pour la santé.

Depuis le 17 octobre 2019, la vente de produits de cannabis comestibles, d'extraits de cannabis et de cannabis à usage topique est autorisée au Canada. Même si ces produits n'exigeaient pas de nouvelles mesures réglementaires au Yukon, la Société a pris des mesures pour renseigner la population et les détaillants sur ces nouveaux produits, leurs effets et les risques associés.

## Initiatives pour une consommation responsable en 2019-2020

- ▶ Mise en œuvre de la campagne 30 ans, *prouve-le!* dans les commerces de détail privés (pour encourager les employés à vérifier l'identité des clients s'ils semblent avoir moins de 30 ans).
- ▶ Distribution de brochures *Parler cannabis*, produites par Jeunesse sans drogue Canada, dans toutes les collectivités du Yukon et dans chaque succursale de la Société des alcools. Il s'agit d'un guide à l'usage des parents ou tuteurs sur la façon d'aborder ce sujet avec les adolescents.
- ▶ Promotion, sur la page Facebook de la Société, des publications du gouvernement du Canada sur les risques du cannabis, la conduite sous l'influence du cannabis et la consommation responsable.
- ▶ Actualisation des publications *L'ABC du cannabis* et *Si vous choisissez de consommer, faites-le en toute légalité* pour y ajouter de l'information sur les produits de deuxième vague : cannabis comestible, cannabis à usage topique et extraits de cannabis.
- ▶ Participation du ministre et d'employés de la Société à des opérations de contrôle routier dans le cadre de l'Opération ruban rouge de l'association Mères contre l'alcool au volant.



## Initiatives santé

- ▶ La Société a fait en sorte que chaque vente réalisée dans un commerce de détail ou sur la plateforme en ligne soit accompagnée d'un encart de Santé Canada sur les effets du THC et sur la façon de réduire les risques associés à la consommation de cannabis.
- ▶ Elle a transmis la version actualisée en anglais et en français de la publication *L'ABC du cannabis* aux détaillants privés et l'a distribuée dans tous ses magasins des alcools. On y explique les risques de la consommation de cannabis pour la santé, mais aussi comment réduire ces risques et comment consommer de façon légale.
- ▶ Gestion du contenu de trois sections du site **CannabisYukon.org** : (1) Cannabis et santé; (2) Cannabis et légalité; (3) Cannabis 101. On y explique les risques de la consommation de cannabis pour la santé, mais aussi comment réduire les risques en question et comment en consommer en toute légalité.
- ▶ Distribution, dans les magasins des alcools, de la publication et des affiches, en anglais et en français, sur les recommandations canadiennes pour l'usage du cannabis à moindre risque, et envoi aux détaillants du secteur privé. Ces documents, produits par l'Initiative canadienne de recherche sur l'abus de substances, ont pour but d'aider le public à réduire les risques associés à la consommation de cannabis. La brochure est également accessible en ligne, au **CannabisYukon.org** et au **Yukon.ca**.
- ▶ Publication continue d'articles sur les risques de la consommation de cannabis sur la page Facebook de la Société.
- ▶ Inspection de la conformité des installations et des pratiques des détaillants aux règlements du Yukon et du Canada.
- ▶ Mise à jour de la formation en ligne obligatoire BARS-Cannabis par rapport aux nouveaux règlements et produits introduits à l'étape 2 de la légalisation.

## Rapport du ministère de la Santé et des Affaires sociales

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales tient des statistiques au sujet des effets de la consommation de cannabis sur la santé de la population du Yukon. Le rapport ci-joint dresse l'état de la situation avant la légalisation du cannabis. La Société des alcools du Yukon poursuivra sa lutte contre le marché illégal en offrant à la population un accès direct à du cannabis légal de même que l'information dont elle a besoin pour en faire une consommation responsable. Le Ministère, pendant ce temps, s'attachera à en surveiller les effets afin que nous puissions prendre des décisions éclairées.

## Examen quinquennal

Comme prévu par la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, cette dernière sera revue tous les cinq ans. En collaboration avec ses partenaires du ministère de la Santé et des Affaires sociales, la Société des alcools du Yukon veille à recueillir les données requises pour se préparer en vue de cet examen quinquennal.





# Perspectives d'avenir

## Voici les activités qu'entreprendra la Société en 2020-2021.

### Sensibilisation

Tout en menant des initiatives d'application de la loi dans les collectivités, les agents chargés de la conformité sensibiliseront le public en l'informant sur la nouvelle loi et ses règlements d'application, ce qui facilitera la transition pour les détaillants autorisés.

Encadrer et mettre à jour la formation BARS-Cannabis afin de continuer à fournir de l'information actualisée concernant le cannabis.

Continuer de promouvoir la campagne *30 ans, prouve-le!* dans les commerces de détail privés.

Actualiser les sections « Cannabis et santé », « Cannabis et légalité » et « Cannabis 101 » sur le site **CannabisYukon.org** (en anglais).

Continuer à distribuer des publications comme les *Recommandations canadiennes pour l'usage du cannabis à moindre risque* et *Parler cannabis* pour sensibiliser la population aux risques de consommer du cannabis.

Contribuer aux initiatives de réduction des méfaits, comme celles visant une consommation en toute sécurité, et continuer d'élaborer des messages traitant des dangers de consommer du cannabis et de l'alcool en même temps.

Publier sur la page Facebook de la Société les messages du gouvernement du Canada concernant les risques du cannabis, la conduite avec facultés affaiblies et la réduction des méfaits.

Sur la page Facebook de la Société, diffuser chaque semaine des messages sur les risques liés à la consommation de cannabis.

Continuer de distribuer le feuillet d'information (en anglais et en français) sur le cannabis et la location résidentielle dans tous les magasins de la Société des alcools du Yukon et dans les points de vente au détail intéressés.

### Vente au détail

Assister les détaillants du secteur privé en leur offrant une gamme de produits qui répond aux besoins des consommateurs.

Travailler avec les fournisseurs à l'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement au Yukon.

### Réglementation

Continuer d'utiliser une méthode d'inspection axée sur le risque pour garantir une utilisation efficace des ressources.

# Rapport du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon sur le cannabis

## Indicateurs de santé pour l'exercice financier 2018-2019

Catégorie	Sous-catégorie	Source de données	Résultats	Figure	
Habitudes de consommation	% de la population ayant consommé du cannabis dans les 12 derniers mois	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) (12 ans et plus)	20,6 % (2015-2016)	1	
		Étude sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (étude HBSC) (de la 6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année)	14,7 % (2018)		
	% de la population ayant consommé chaque jour du cannabis dans les 12 derniers mois	ESCC (12 ans et plus)	5 % <sup>1,2</sup> (2015-2016)		
	% de la population ayant consommé du cannabis au moins 20 jours dans les 30 derniers jours	Étude HBSC (de la 6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année)	2,4 % (2018)	2	
	Âge de la première consommation (catégories : ≤11, 12, 13, 14, 15 et ≥16)	≤11	Étude HBSC (de la 6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année)	4,4 % (2018)	3
		12		4,2 % (2018)	
13		7,6 % (2018)			
14		9,1 % (2018)			
15		7,8 % (2018)			
≥16	1 % (2018)				
Collisions automobiles et collisions mortelles	Nbre et % de collisions automobiles (mortelles) ayant eu lieu dans la dernière année et à la suite desquelles du cannabis a été détecté dans le sang du conducteur	Données du coroner	>5		
	Nbre et % de collisions automobiles (non mortelles) ayant eu lieu dans la dernière année et à la suite desquelles du cannabis a été détecté dans le sang du conducteur	Base nationale de données sur les collisions	S. O.		

### Remarque :

Depuis la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral en octobre 2018, le gouvernement du Yukon s'est engagé à évaluer si les modifications apportées à sa politique en matière de cannabis ont les effets escomptés et protègent la santé et la sécurité du public. Une meilleure surveillance de la consommation de cannabis et des données relatives à la santé et à la justice qui s'y rapportent est requise pour suivre les effets qu'a le cannabis au Yukon, prendre des décisions stratégiques factuelles et pour évaluer régulièrement la réglementation sur le cannabis.

<sup>1</sup> Pas de nouvelles données disponibles.

<sup>2</sup> Variabilité d'échantillonnage élevée associée à l'indicateur de qualité des données. Les estimations doivent être interprétées avec prudence.

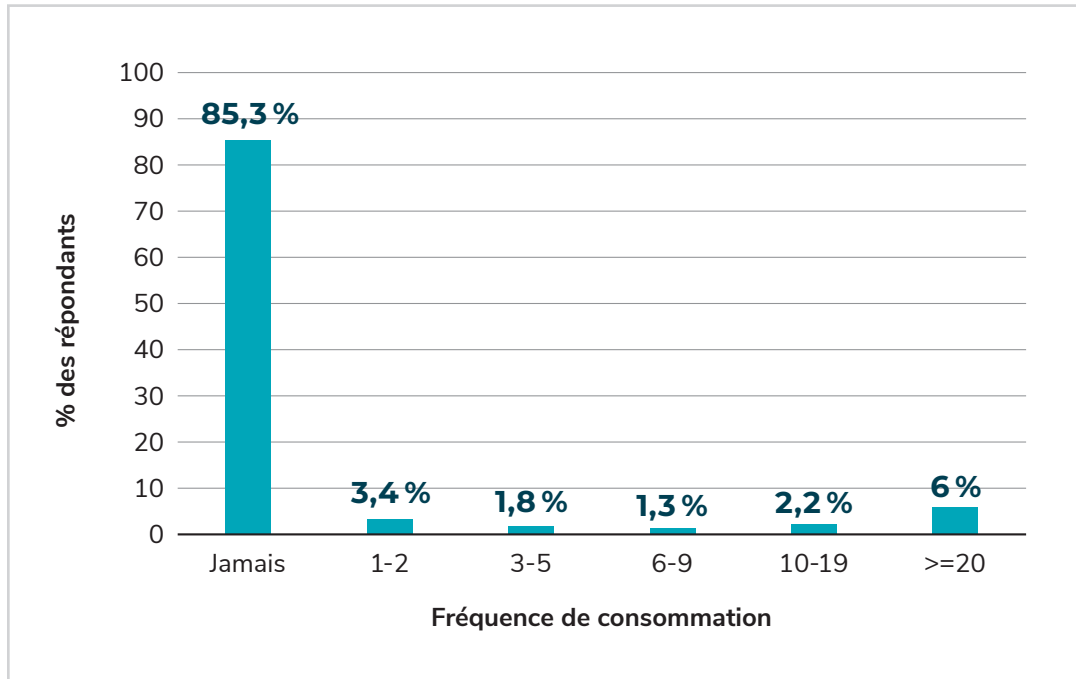
## Indicateurs de santé pour l'exercice financier 2018-2019 (suite)

Catégorie	Sous-catégorie	Source de données	Résultats	Figure
Surdose	Nbre de visites aux urgences et d'hospitalisations pour empoisonnement au cannabis	Données des hôpitaux	Visites aux urgences : 5 (2013-2018)	
			Hospitalisations : < 5 (2013-2018)	
Visites aux urgences et hospitalisations	Nbre de visites aux urgences associées au cannabis	Données des hôpitaux	86 (2018)	5
	Nbre d'hospitalisations associées au cannabis	Données des hôpitaux	23 (2018)	6
Grossesse et santé reproductive	% de femmes ayant consommé du cannabis pendant une grossesse	Données des hôpitaux	Pas de données électroniques disponibles	
Information concernant le marché/l'économie	Montant (en \$) des ventes de cannabis des distributeurs autorisés/des sources légales dans le commerce de détail et en ligne	Société des alcools du Yukon	Déclaré par la Société des alcools du Yukon	
	Volume (en grammes) des ventes dans le commerce de détail et en ligne	Société des alcools du Yukon	Déclaré par la Société des alcools du Yukon	
	Type(s) de produits du cannabis vendus aux distributeurs autorisés du Yukon dans le commerce en ligne, le commerce de détail et le commerce de gros	Société des alcools du Yukon	Déclaré par la Société des alcools du Yukon	
	Nombre de points de vente autorisés	Société des alcools du Yukon	Déclaré par la Société des alcools du Yukon	
Lutte contre le crime et application de la loi	Nbre (et taux par 100 000 hab.) d'accusations de possession illégale de cannabis chez les jeunes (12-17 ans)	Statistique Canada (statistiques des crimes fondés sur l'affaire)	0 (0 par 100 000 hab.) (2018)	7, 8
	Nbre (et taux par 100 000 hab.) d'accusations de possession illégale de cannabis chez les adultes de 18 ans et plus	Statistique Canada (statistiques des crimes fondés sur l'affaire)	0 (0 par 100 000 hab.) (2018)	9, 10
	Nbre (et taux par 100 000 hab.) d'accusations de distribution, de vente et d'importation ou d'exportation illégale de cannabis	Statistique Canada (statistiques des crimes fondés sur l'affaire)	0 (0 par 100 000 hab.) (2018)	
	Nbre (et taux par 100 000 hab.) d'accusations de production illégale de cannabis	Statistique Canada (statistiques des crimes fondés sur l'affaire)	0 (2017)	

# Habitudes de consommation

**Figure 1 :**

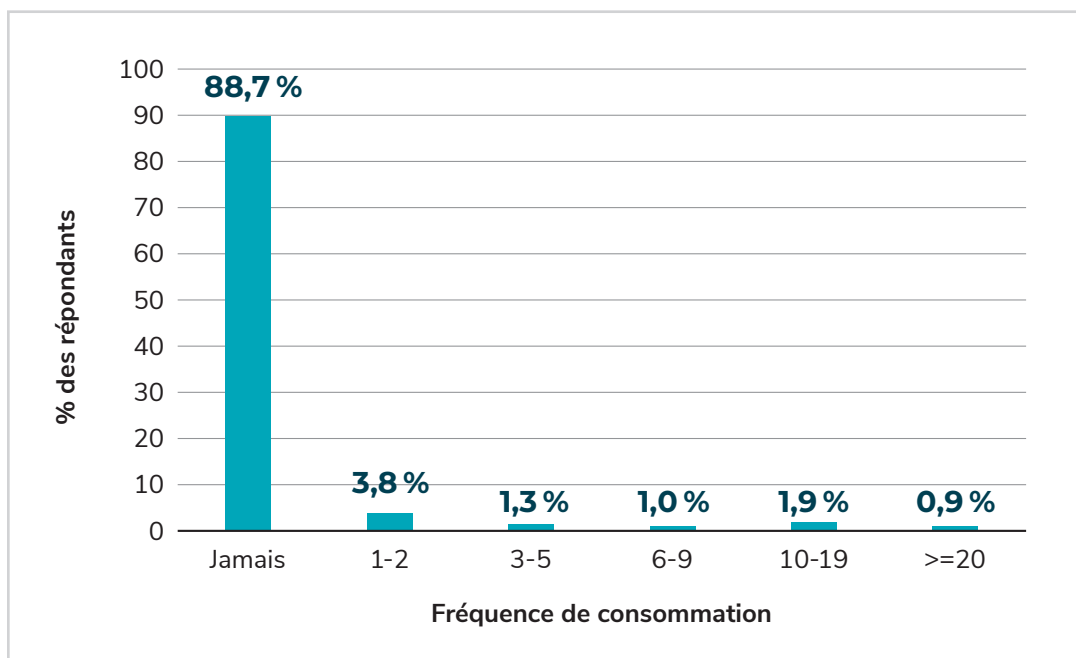
Fréquence de la consommation de cannabis chez les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année au Yukon dans les 12 derniers mois (2018)



Source :  
Étude HBSC  
(2018)

**Figure 2 :**

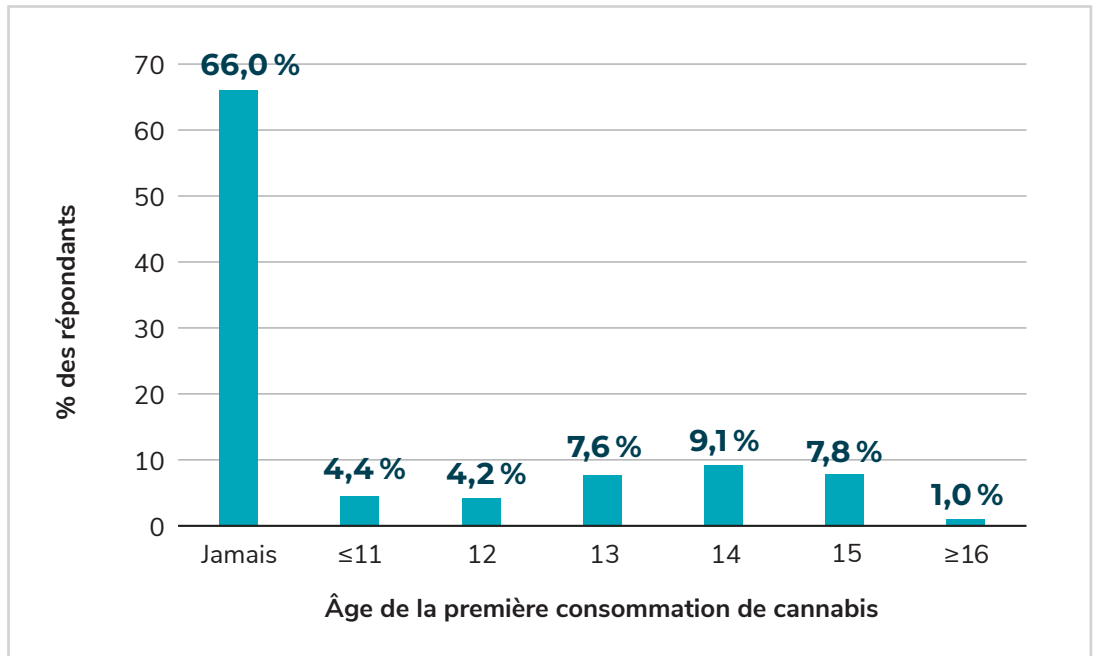
Fréquence de la consommation de cannabis chez les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année au Yukon dans les 30 derniers jours (2018)



Source :  
Étude HBSC  
(2018)

**Figure 3 :**

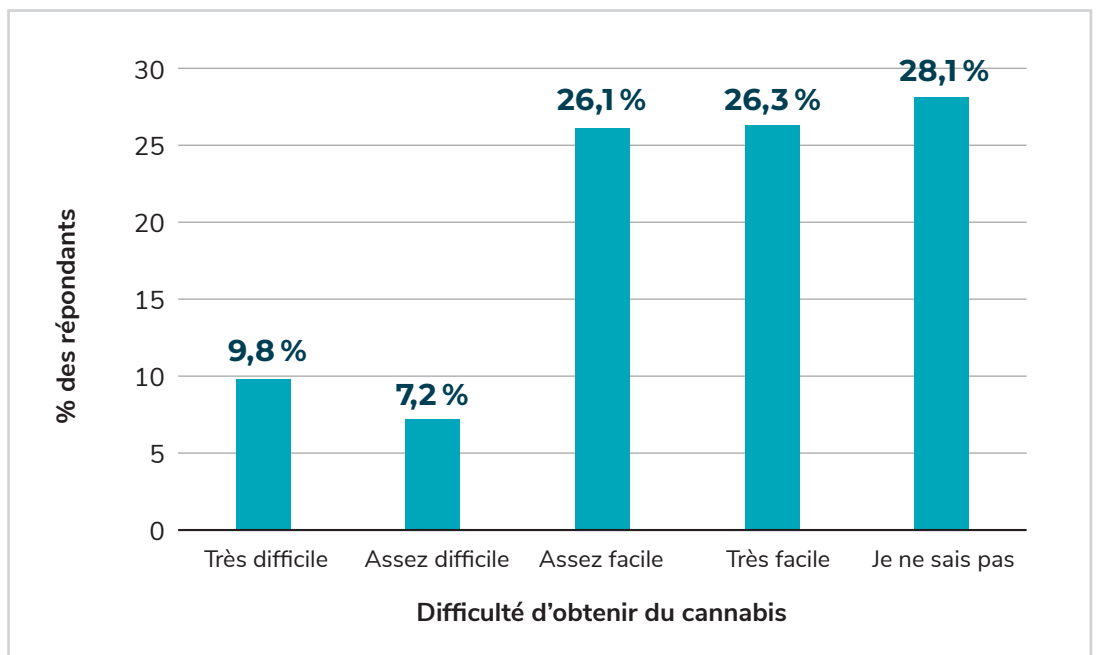
Âge auquel les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année ont affirmé avoir consommé du cannabis pour la première fois (2018)



Source :  
Étude HBSC  
(2018)

**Figure 4 :**

À quel point vous serait-il difficile d'obtenir du cannabis?



Source :  
Étude HBSC  
(2018)

## Remarques concernant les habitudes de consommation

- ▶ Le module sur le cannabis de 2015-2016 de l'ESCC a révélé que les Yukonnais avaient une plus grande propension à consommer du cannabis que les habitants des provinces participantes. Par exemple, les Yukonnais étaient presque deux fois plus susceptibles que les habitants de l'Ontario et de l'Alberta d'affirmer avoir consommé du cannabis dans les 12 derniers mois.
  - ▶ On estime à plus de 20 % le nombre de Yukonnais ayant consommé du cannabis à un moment ou à un autre, comparativement à 11 % des Ontariens et des Albertains.
  - ▶ Les résidents du Nunavut étaient toutefois les plus susceptibles d'affirmer avoir consommé du cannabis : environ 39,3 % de la population en avait consommé dans la dernière année.

## Collisions automobiles

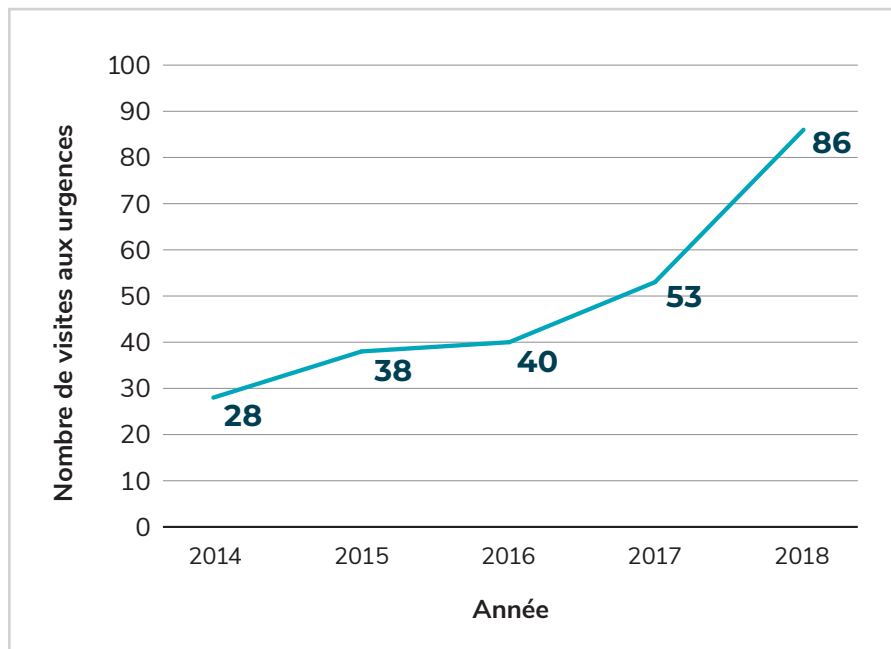
Remarque : Au moment où ce rapport était en préparation, la Base nationale de données sur les collisions n'avait pas été mise à jour pour tenir compte des collisions impliquant du cannabis (elle tenait seulement compte des substances illicites, parmi lesquelles le cannabis). Il nous est donc impossible de tirer des conclusions sur les collisions non mortelles associées au cannabis. Nous savons toutefois que le Yukon enregistre un nombre élevé d'affaires de conduite avec les facultés affaiblies, que ce soit par la drogue ou par l'alcool (conduite avec facultés affaiblies causant la mort, conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles, conduite avec facultés affaiblies et défaut de se soumettre à l'éthylomètre). En 2015, il y a eu 453 affaires de conduite avec les facultés affaiblies au Yukon. À 1 210 cas par 100 000 habitants, il s'agit du deuxième taux en importance au Canada, alors que le taux national était de 201 par 100 000 habitants.<sup>iii</sup>



# Indicateurs des services hospitaliers

**Figure 5 :**

Nombre de visites aux urgences associées au cannabis au Yukon (2014-2018)



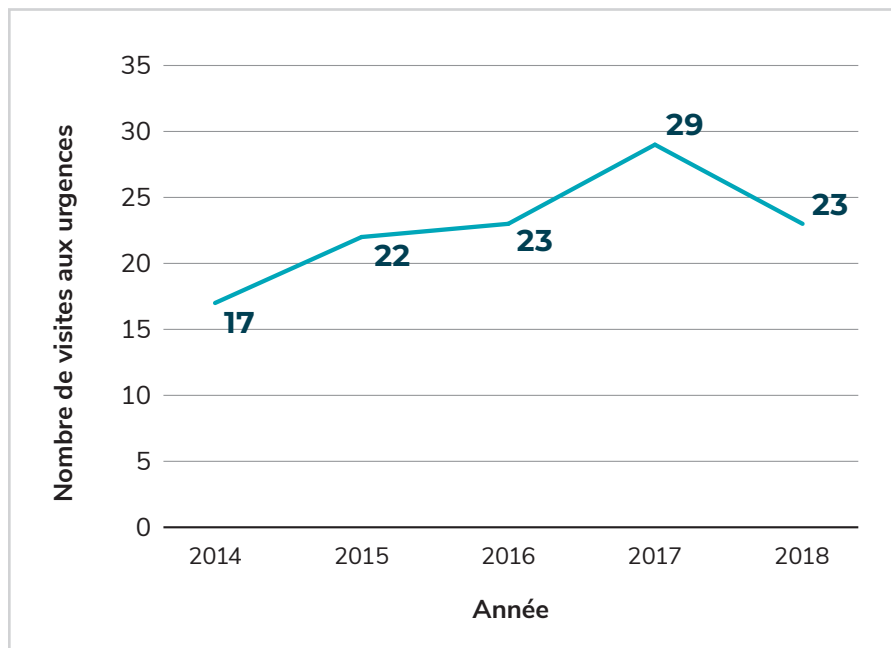
**Remarques concernant les visites aux urgences :**

- ▶ En 2018, il y a eu 86 visites aux urgences pour des raisons associées au cannabis. De ce nombre, 43 % (37) concernaient des femmes et 57 % (49), des hommes.
- ▶ Toujours en 2018, 37 % (32) des visites aux urgences associées au cannabis concernaient des jeunes de moins de 25 ans. Il est important d'observer ce groupe d'âge étant donné que les jeunes sont les plus affectés par les effets néfastes du cannabis et sont plus nombreux à consommer du cannabis que les autres groupes d'âge.

Source : Étude HBSC (2018)

**Figure 6 :**

Nombre d'hospitalisations associées au cannabis au Yukon (2014-2018)



**Remarques concernant les hospitalisations :**

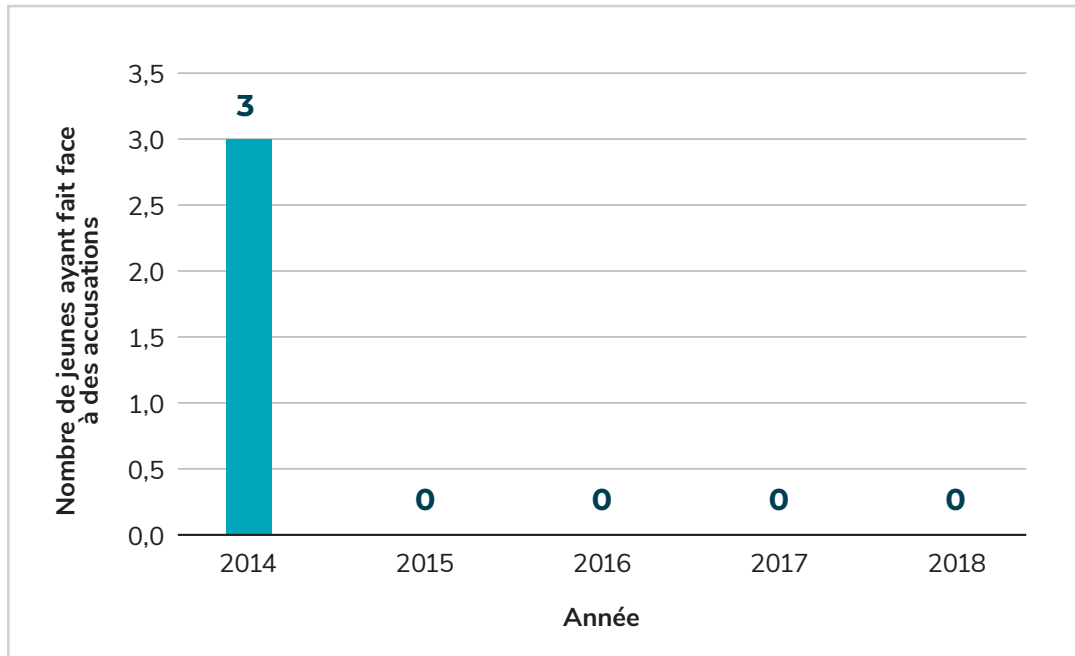
- ▶ En 2018, il y a eu 23 hospitalisations associées au cannabis. De ce nombre, 43 % (10) concernaient des femmes et 57 % (13), des hommes.
- ▶ 30 % (7) des hospitalisations impliquant un diagnostic associé au cannabis concernaient des jeunes de moins de 25 ans.

Source : Données administratives des hôpitaux (BDCP)

# Lutte contre le crime et application de la loi

**Figure 7 :**

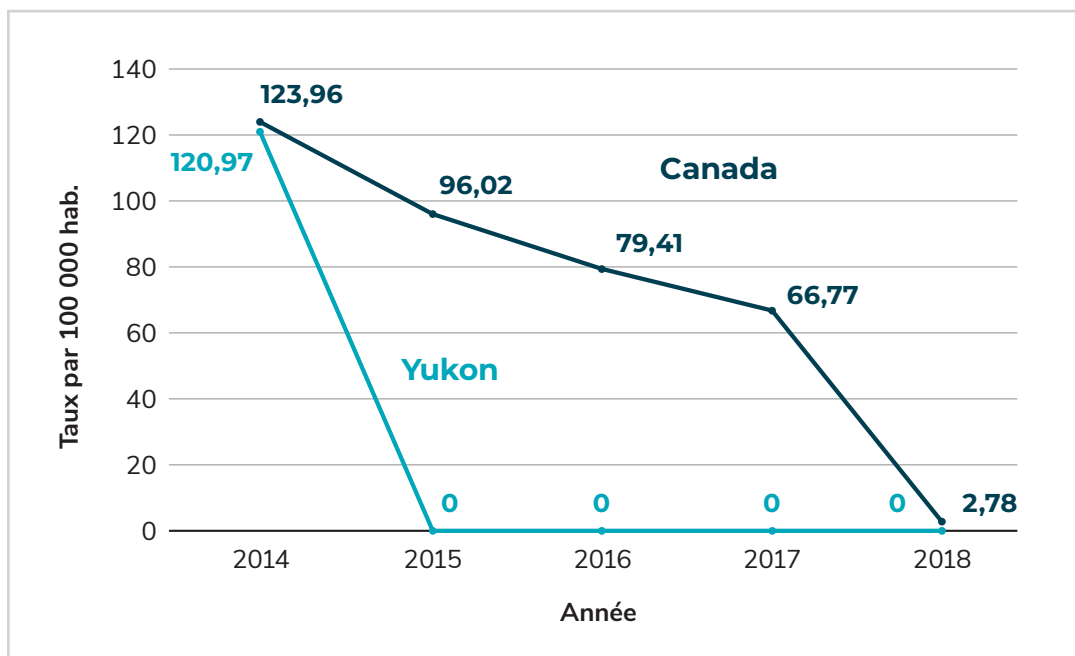
Nombre total de jeunes (12 à 17 ans) ayant fait face à des accusations de possession de cannabis (2014-2018)



Source :  
Statistique Canada  
(statistiques des crimes fondés sur l'affaire)

**Figure 8 :**

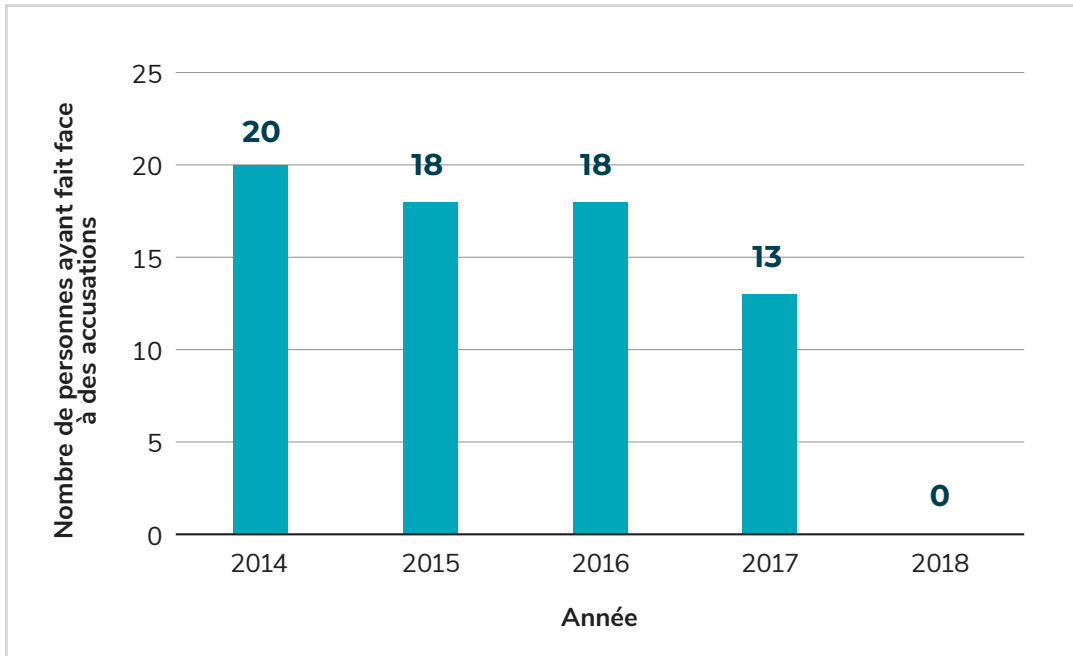
Jeunes (12 à 17 ans) ayant fait face à des accusations de possession de cannabis de 2014 à 2018 (taux par 100 000 habitants)





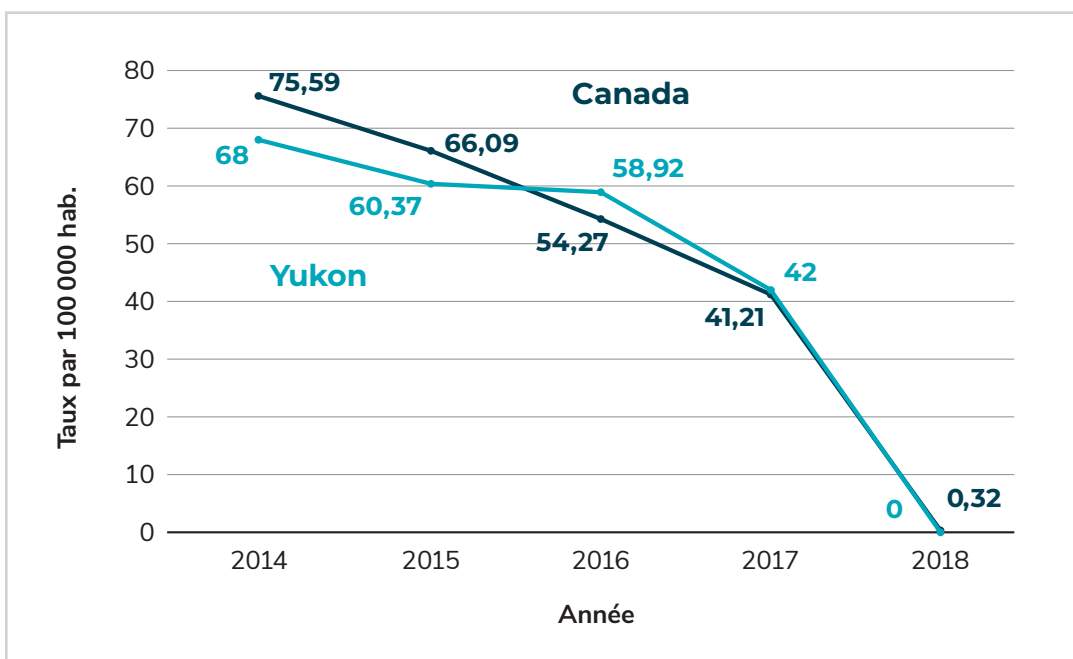
**Figure 9 :**

Adultes (18 ans et plus) ayant fait face à des accusations de possession de cannabis (2014-2018)



**Figure 10 :**

Adultes (18 ans et plus) ayant fait face à des accusations de possession de cannabis de 2014 à 2018 (taux par 100 000 habitants)



- 
- <sup>i</sup> MASLOV, A., M. Ferguson et A. Lawrence. « Cannabis performance metrics for policy consideration: what do we need to measure », 2016. Tiré de : [https://www.researchgate.net/publication/308765615\\_Cannabis\\_Performance\\_Metrics\\_for\\_Policy\\_Consideration\\_What\\_Do\\_We\\_Need\\_to\\_Measure](https://www.researchgate.net/publication/308765615_Cannabis_Performance_Metrics_for_Policy_Consideration_What_Do_We_Need_to_Measure) [En anglais]
- <sup>ii</sup> Statistique Canada (2016). « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 2015 ». Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14679-fra.htm>.
- <sup>iii</sup> Statistique Canada (2016). « Affaires de conduite avec facultés affaiblies, selon le type d'infraction et la province ou le territoire, 2015 ». Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14679/tbl/tbl1-1-fra.htm>.



**CANNABIS**  
YUKON

# États financiers

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU YUKON**  
**(FONDS DE LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE CANNABIS)**  
**ÉTATS FINANCIERS**

**État de la situation financière**  
**au 31 mars**

	2020	2019
	(en milliers de dollars canadiens)	
<b>ACTIFS</b>		
<b>COURANTS</b>		
Liquide	\$ 1 115	\$ 1 436
Créances	2	-
Inventaires	676	505
	1 793	1 941
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Remarque 1)	197	332
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Remarque 2)	22	45
	<b>\$ 2 012</b>	<b>\$ 2 318</b>
<b>PASSIFS ET AVOIRS</b>		
<b>COURANTS</b>		
Créditeurs et charges à payer	\$ 721	\$ 587
Recettes différées	15	-
Exigible par le gouvernement du Yukon	370	474
Subvention gouvernementale différée	181	375
	1 287	1 436
CAPITAUX PROPRES	725	882
	<b>\$ 2 012</b>	<b>\$ 2 318</b>

En vertu du décret 2018/107 de la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, la Société des alcools du Yukon a été nommée société de distribution, agissant, à ce titre, comme principal fournisseur de cannabis produit pour la vente au Yukon.

Le vérificateur général du Canada a émis une opinion avec réserve du dénombrement des stocks concernant les états financiers de la Société. Ces états financiers ainsi que l'opinion avec réserve peuvent être consultés sur le site Web de ces deux entités.

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU YUKON**  
**(FONDS DE LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE**  
**CANNABIS)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**État des résultats étendus pour**  
**l'exercice se terminant au 31 mars**

	2020	2019
	(en milliers de dollars canadiens)	
<b>RECETTES</b>		
Recettes	\$ 4 863	\$ 2 030
<b>COÛT DES PRODUITS VENDUS</b>		
Achats	3 503	1 210
Affranchissement et transport	72	77
	<b>3 575</b>	<b>1 287</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>1 288</b>	<b>743</b>
<b>PRODUITS DIVERS</b>		
Subvention gouvernementale	195	2 600
Droits et permis	32	6
Divers	30	-
	<b>257</b>	<b>2 606</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires, traitements et avantages sociaux	1 076	1 160
Amortissement des immobilisations corporelles	151	550
Services professionnels	105	129
Loyer, services publics et entretien des lieux	73	66
Autre	50	16
Déplacements et communications	33	20
Frais d'intérêt et frais bancaires	30	6
Amortissement des immobilisations incorporelles	22	22
Frais généraux et fourniture de bureau	2	24
	<b>1 542</b>	<b>1 993</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>3</b>	<b>1 356</b>
<b>PRODUITS DIVERS</b>		
Gain sur la cession des immobilisations corporelles	168	-
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>\$ 171</b>	<b>\$ 1 356</b>

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU YUKON**  
**(FONDS DE LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE CANNABIS)**  
**Annexes des états financiers**  
**pour l'exercice se terminant au**  
**31 mars**

**1. Immobilisations corporelles**

(en milliers de dollars canadiens)

<u>Charge</u>	2019 Solde	Additions	Cessions	2020 Solde
Bâtiments	\$ 107	\$ -	\$ -	\$ 107
Améliorations locatives	651	1	652	-
Mobilier et matériel de bureau	5	-	5	-
Équipement d'exploitation	51	21	14	58
Développement des systèmes	40	32	-	72
Matériel informatique	28	4	4	28
	<u>\$ 882</u>	<u>\$ 58</u>	<u>\$ 675</u>	<u>\$ 265</u>

<u>Amortissements cumulés</u>	2019 Solde	Amortissements	Amortissements cumulés sur les cessions	2020 Solde
Bâtiments	\$ 5	\$ 6	-	\$ 11
Améliorations locatives	521	108	629	-
Mobilier et matériel de bureau	1	-	1	-
Équipement d'exploitation	10	11	2	19
Développement des systèmes	8	19	-	27
Matériel informatique	5	7	1	11
	<u>\$ 550</u>	<u>\$ 151</u>	<u>\$ 633</u>	<u>\$ 68</u>

<u>Valeur comptable nette</u>	2020	2019
Bâtiments	\$ 96	\$ 102
Améliorations locatives	-	130
Mobilier et matériel de bureau	-	4
Équipement d'exploitation	39	41
Développement des systèmes	45	32
Matériel informatique	17	23
	<u>\$ 197</u>	<u>\$ 332</u>

**2. Immobilisations incorporelles**

(en milliers de dollars canadiens)

<u>Développement Web</u>	2020	2019
	\$ 67	\$ 67
<u>Amortissements cumulés</u>	<u>(45)</u>	<u>(22)</u>
	<u>\$ 22</u>	<u>\$ 45</u>



## Société des alcools du Yukon

9031 Quartz Road  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 4P9

**Tél. :** 867-667-5245

**Télec. :** 867-393-6306

**Sans frais :** 1-800-661-0408, poste 5245

**Courriel :** [yukon.liquor@gov.yk.ca](mailto:yukon.liquor@gov.yk.ca)



[@YukonLiquorCorp](https://twitter.com/YukonLiquorCorp)



[/yukonliquorcorp](https://www.facebook.com/yukonliquorcorp)